

DÉLIBÉRATION N° 2026/036

Extrait du registre des délibérations du
Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne

Conseil d'Administration du	3 juillet 2026	à Chasseneuil du Poitou
-----------------------------	----------------	-------------------------

N° identifiant	2026/036	Titre	Désignation des membres du Conseil Médical en formation plénière représentant les collectivités et établissements publics affiliés
----------------	----------	-------	--

Date de la convocation	26 juin 2026
------------------------	--------------

Président de séance	M. Edouard RENAUD
Secrétaire de séance	M. Romain MIGNOT

Membres en exercice	27
Quorum	14

Présents	20	Représentants des Collectivités et Etablissements Publics affiliés : M. RENAUD Edouard, Mme Sandrine ANDRE, M. Éric BAILLY, M. Gilbert BEAUJANEAU, Mme Josette COLAS, M. Rémy COOPMAN, Mme Marie-Monique DEPLECHIN, Mme Marie-Renée DESROSES, Mme Bénédicte FILLATRE, Mme Pascale GUITTET, Mme Gisèle JEAN, Mme Fabienne LAURENCIER, M. Romain MIGNOT, M. Jérôme NEVEUX, M. Philippe PATEY, M. Gérard PEROCHON, M. Bernard SAVARD, Mme Annette SAVIN Représentants des Collectivités et Etablissements Publics non affiliés : Collège Spécifique Mme Sandrine BARRAUD, Mme Isabelle CHEDANEAU
----------	----	--

Pouvoirs	6	Mandants Mme Rose-Marie BERTAUD M. Frédéric BRAILLARD M. Cyril CIBERT M. Joël DAZAS Mme Nathalie DESJARDINS Mme Valérie LEAU	Mandataires Mme Marie-Renée DESROSES Mme Sandrine BARRAUD Mme Isabelle CHEDANEAU M. Gilbert BEAUJANEAU M. Bernard SAVARD M. Éric BAILLY
----------	---	---	--

AR Prefecture

086-288600232-20260703-20260307036CA-DE
Reçu le 10/07/2026
Publié le 10/07/2026

Absents	1	M. Serge KONAYAO
---------	---	------------------

Représentée par		
-----------------	--	--

Observations	Assistaient également : Mme JADAUD-PRESSAT Isabelle, Directrice Générale du Centre de gestion, M. REVUELTA Vincent, Directeur Général Adjoint du Centre de gestion,	
--------------	--	--

Considérant :

Que le Conseil Médical en formation plénière traite principalement des différentes situations liées aux accidents de services et maladies professionnelles ou pathologies imputables au service.

Que la formation plénière du conseil médical est composée de :

- trois médecins,
- deux représentants titulaires des collectivités ou établissements publics affiliés et que chaque titulaire dispose de deux suppléants,
- deux représentants titulaires du personnel et que chaque titulaire dispose de deux suppléants.

Que l'article 4-1.1.a) du décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux dispose que : « pour les collectivités affiliées au centre de gestion, les membres sont désignés parmi l'ensemble des élus relevant des collectivités affiliées au centre de gestion par un vote des représentants de ces collectivités au conseil d'administration du centre de gestion. »

Après débats et discussions, les membres intéressés du Conseil d'administration désignent à l'unanimité les représentants des collectivités et des établissements publics affiliés au Centre de gestion comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Josette COLAS Maire de SAINT-GAUDENT	Bénédicte FILLATRE Maire de CIVRAY Lydie NOIRAUT Maire de JOUSSÉ
Gérard PEROCHON Maire de SENILLE-SAINT-SAUVEUR	Sandrine ANDRE Maire de JOURNET Gilbert BEAUJANEAU Maire de NIEUIL L'ESPOIR

AR Prefecture

086-288600232-20260703-20260307036CA-DE
Reçu le 10/07/2026
Publié le 10/07/2026

Pour	21	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prennent pas part au vote	5	Membres du Collège Spécifique

RESULTAT DU VOTE	Adoptée à l'unanimité
------------------	-----------------------

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac – CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 3 juillet 2026

Le Président,

Le Secrétaire,

Edouard RENAUD

Romain MIGNOT



AR Prefecture

086-288600232-20260703-20260307036CA-DE
Reçu le 10/07/2026
Publié le 10/07/2026